

REGLEMENTS SPORTIFS – DISTRICT DE LA GIRONDE

II – COMPETITIONS JEUNES

Le District se réserve le droit, suivant le déroulement des compétitions, de choisir entre l'organisation de finales ou de Déterminer par le calcul du quotient le champion dans chaque catégorie.

1. Le District de Gironde organise une compétition départementale pour chacune des catégories suivantes :
 - U19 : ouvert aux licenciés U18, U19 et U20 dans la limite de 3 par match.
 - U17 : ouvert aux licenciés U16 et U17
 - U15 : ouvert aux licenciés U14 et U15
2. La participation de joueurs en sus-classement est autorisée sous réserve de l'application des articles 167/6 et 168 des Règlements Généraux FFF.
3. Une seule équipe par club est autorisée à participer à un même niveau de brassage 1 ou 2 ainsi qu'en championnat de Départementale 1. Dans les autres championnats de D2 ou de D3 plusieurs équipes d'un même club par poule sera possible.
4. En raison du croisement des catégories U19 à U13, les équipes évoluant en compétition de Gironde seront réputées inférieures à celles d'un même club engagé dans un championnat National et/ou Régional.
5. Les dispositions prévues par les articles 167 des Règlements Généraux F.F.F. et 26 de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine ainsi que celui prévu au statut des jeunes de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine concernant les joueurs évoluant en équipes supérieures s'appliquent aux compétitions.

A - LES CHAMPIONNATS

1 - CHAMPIONNAT U19 DEPARTEMENTAL

Le District de Gironde organise un championnat, établi sur les classements U17 de la saison précédente ainsi que des éventuelles descentes de U17 et U18 de la LFNA. Attention, en raison de la variation des engagements sur cette catégorie le district se réserve le droit d'adapter la meilleure formule de championnat.

1^{ère} Phase :

- **Brassage à plusieurs niveaux** constitué des équipes hiérarchiquement les mieux classées.
Championnat de (X) poules de (X) équipes, se déroulant par matchs « aller simple ».

2^{ème} phase :

- **D1 – Championnat départemental 1** : (X) poules de 10 équipes championnat se déroulant par matchs « aller simple ».
- **D2 – Championnat départemental 2** : (X) poules de 10 équipes championnat se déroulant par matchs « aller simple ».

2 - CHAMPIONNAT U17 DEPARTEMENTAL

Le District de Gironde organise un championnat, établi sur les classements U15 de la saison précédente ainsi que des éventuelles descentes d'U15 et U16 LFNA.

1^{ère} phase (Septembre à Décembre)

- **Brassage N1** : 3 poules de 10 équipes se déroulant par matchs « aller simple ».
Composition de la poule en fonction des descentes de la LFNA et des équipes hiérarchiquement les mieux classées des classements U15 de la saison précédente.
- **Brassage N2** : 3 poules de 10 équipes se déroulant par matchs « aller simple »
Composition des poules en fonction des classements U15 de la saison précédente.
- **Brassage N3** : (x) poules de (x) équipes se déroulant par matchs « aller simple »
Composition des poules en fonction des classements U15 de la saison précédente et des nouvelles équipes

2^{ème} phase (Janvier à Mai/Juin)

- 7 équipes issues du brassage N1 (1^{er} et 2^{ème} de chaque poule ainsi que le meilleur 3^{ème}) accèdent au championnat U17- R2 LFNA.

Championnat Départemental 1 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple »
- Poules de 10 équipes chacune composées des 20 équipes hiérarchiquement les mieux classées parmi les 3 poules de brassage N1 - 1^{ère} phase.
- Accèdent au championnat U18 LFNA les 2 premiers de chaque poule.

REGLEMENTS SPORTIFS – DISTRICT DE LA GIRONDE

Championnat Départemental 2 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple ».
- Poules de 10 équipes chacune composées des équipes restantes de brassage N1 et des équipes hiérarchiquement les mieux classées en brassage N2.

Championnat Départemental 3 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple »
- Poules de 10 équipes chacune composées des équipes restantes de brassage N2 et des équipes hiérarchiquement les mieux classées de brassage N3 (réparties en fonction du nombre de poules).

Championnat Départemental 4 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple »
- (x) poules de (x) équipes chacune composées des équipes restantes de brassage N3, ainsi que des nouvelles équipes souhaitant s'engager.

3 - CHAMPIONNAT U15 DEPARTEMENTAL

Le District de Gironde organise un championnat pour la saison, établi sur les classements U13 de la saison précédente ainsi que des éventuelles nouvelles équipes engagées et des éventuelles descentes des U14 de la LFNA

1^{ère} phase (Septembre à Décembre)

- **Brassage N1** : 3 poules de 10 équipes se déroulant par matchs « aller simple ».
Composition de la poule en fonction des descentes de la LFNA et des équipes hiérarchiquement les mieux classées des classements U13 de la saison précédente.
- **Brassage N2** : 3 poules de 10 équipes se déroulant par matchs « aller simple »
Composition des poules en fonction des classements U13 de la saison précédente.
- **Brassage N3** : (X) poules de (X) équipes se déroulant par matchs « aller simple ».
Composition des poules en fonction des classements U13 des équipes restantes et des nouvelles équipes.

2^{ème} phase (Janvier à Mai/Juin)

- 7 équipes issues du brassage N1 (1^{er}, 2^{ème} de chaque poule ainsi que le meilleur 3^{ème}) accèdent au championnat U15 R2 LFNA.

Championnat Départemental 1 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple »
- Poules de 10 équipes chacune composées des 20 équipes hiérarchiquement les mieux classées parmi les 3 poules de brassage N1 - 1^{ère} phase.
- Accèdent au championnat U16 LFNA les 2 premiers de chaque poule.

Championnat Départemental 2 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple ».
- Poules de 10 équipes chacune composées des équipes restantes de brassage N1 et des équipes hiérarchiquement les mieux classées en brassage N2.

Championnat Départemental 3 :

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple »
- Poules de 10 équipes chacune composées des équipes restantes de brassage N2 et des équipes hiérarchiquement les mieux classées de brassage N3 (réparties en fonction du nombre de poules).

Championnat départemental 4

- Championnat se déroulant par matchs « aller simple ».
- (x) poules de (x) équipes chacune composées des équipes restantes de brassage N3 ainsi que des nouvelles équipes souhaitant s'engager.

Classements :

- 1) Pour tous les matchs de championnats, l'attribution des points se fera de la façon suivante :
 - Match gagné 3 points
 - Match nul 1 point
 - Match perdu 0 point
 - Forfait, Pénalité retrait d'1 point
- 2) En cas d'égalité dans une poule, le classement des équipes ex-aequo est effectué en tenant compte :
 - a) De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve.
 - b) En cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts

**REGLEMENTS SPORTIFS – DISTRICT DE LA GIRONDE**

- marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque)
- c) En cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du club ayant le plus grand nombre de licenciés joueurs à l'issue de la saison en cours.
 - d) Les matchs comptabilisés sont les matchs joués, les forfaits et les pénalités.
- 3) Pour établir le classement des championnats comportant plusieurs poules, on départage les équipes classées au même rang dans des poules différentes :

En cas de nombre de matchs égal comptabilisés

- a) En tenant compte du nombre de points obtenus à l'issue du championnat
- b) En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés (y compris les buts comptabilisés à la suite d'un forfait ou d'un match perdu par pénalité)
- c) En cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du club ayant le plus grand nombre total de licenciés joueurs à l'issue de la saison en cours.

En cas de nombre différent de matchs comptabilisés, en tenant compte

- a) Du quotient entre le nombre de points et le nombre de matchs comptabilisés
- b) Du quotient entre la différence de buts marqués et concédés et le nombre de matchs comptabilisés
- c) Du quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matchs comptabilisés
- d) En cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve (meilleure attaque)
- e) En cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du club du club ayant le plus grand nombre total de licenciés joueurs à l'issue de la saison en cours.
- f) Calcul du quotient (3 décimales après la virgule)
- g) Les matchs comptabilisés sont les matchs joués, les forfaits et les pénalités.

Toutes les rencontres d'un même calendrier, non jouées à la date de la dernière journée prévue au calendrier général, seront déclarées perdues pour les deux équipes (ou pour l'équipe étant reconnue responsable de cet état de fait).